



Monsieur Maurice BLOCH
Commissaire enquêteur
78360 Mairie de Montesson

Montesson le 12 avril 2017

Avis de QVLB sur l'enquête publique du 6 avril au 10 mai 2017 relative au prolongement de la digue de Sartrouville à Montesson (78) et de la création d'une zone humide.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'association Qualité de Vie de La Borde est une association loi de 1901 créée en 1992 et agréée association locale d'usagers au titre de l'article L.121-5 du Code de l'urbanisme. Arrêté N° 09-142/DDD du 28/10/2009.

L'association a pour but :

A - de s'intéresser à tous sujets qui contribuent à la protection et à l'amélioration de l'environnement, dans le département des Yvelines et les départements limitrophes et d'une manière générale prendre toute initiative et engager toute action pour un développement harmonieux au profit des habitants concernés.

B - de s'intéresser à tous sujets touchant la qualité et le cadre de vie, l'environnement, l'activité économique, sociale et culturelle des habitants du quartier de la Borde à Montesson, et d'une manière générale prendre toute initiative et engager toute action pour un développement harmonieux du quartier.

C'est dans ce cadre que QVLB soutient, depuis sa création en 1992, la demande des riverains du quartier de la Borde à Montesson d'avoir la même protection contre les crues de la Seine que celle dont disposent les riverains de la ville voisine de Sartrouville.

Sur la forme

L'enquête publique se déroule de façon satisfaisante, la municipalité de Montesson ayant communiqué sur cette enquête par divers moyens et de plus présenté, avec le SMSO, le projet de prolongement de la digue lors d'une réunion publique le 29 mars 2017. Le dossier est quant à lui disponible sur internet (<http://enquetepublique-digue-sartrouville-montesson.fr/dossiers/>)

Sur le fond

De l'utilité du prolongement de la digue de Sartrouville à Montesson

Le projet présenté répond à la demande de protection contre les inondations des riverains du quartier de La Borde à Montesson, demande récurrente depuis plus de 30 ans. Pour QVLB, en particulier, cette demande s'est concrétisée en 1993 par la remise d'un dossier « Nécessité d'une protection du quartier de la Borde

Qualité de vie de la Borde

Association Loi 1901 agréée de protection de l'environnement arrêté n° 98-079/duel du 3 avril 1998 (en cours de renouvellement)
Association locale d'usagers au titre de l'article L.121-5 du Code de l'urbanisme. Arrêté N° 09-142/DDD du 28/10/2009

- Siège social : 22, rue Corneille 78360 Montesson
- Courriel : qvlb@qvlb-montesson.fr
- Site internet : www.qvlb-montesson.fr
- tél : 01 39 13 10 55
- Page :1/2

contre les inondations » (disponible sur le site de QVLB : <http://qvlb-montesson.fr/>) à l'ensemble des élus de Montesson et, en 2001, par la remise d'une pétition à Monsieur le Préfet des Yvelines signée par 146 familles du quartier de la Borde, riveraines de la Seine.

Le prolongement de la digue de Sartrouville à Montesson va enfin permettre de mettre un terme à la différence de traitement inadmissible entre les riverains de Montesson et de Sartrouville face aux crues de la Seine. Cette différence de traitement a été, à chaque crue de la Seine, ressentie comme une discrimination vis à vis des habitants de Montesson, discrimination concrétisée par le "mur de la honte" qui séparait Sartrouville de Montesson lors des crues.

De la conception de la digue

Au niveau conception, le dossier présenté nous semble très satisfaisant. La cote de protection de la digue prévue correspond à celle de la digue de Sartrouville, et la technique palplanches utilisée est fiable sur le plan de la sécurité et nécessite peu d'entretien.

La fiabilité de l'ensemble pourrait être renforcée en réduisant le nombre de batardeaux à installer lors des crues et ainsi diminuer le temps de réaction; par exemple:

- au niveau du club de voile (profil 11): ramener le nombre d'ouvertures prévues à deux ouvertures comme actuellement, sinon mettre le rideau de palplanches directement en crête de digue (soit en lieu et place de la balustrade du club de voile),
- au niveau du belvédère (profil 15): supprimer les batardeaux et rehausser les palplanches au niveau de protection souhaité.

Lors du réaménagement du quai George Sand en 2002, un drain (Ø300mm) a été installé le long du quai George Sand à la cote de 23 m NGF pour limiter les infiltrations résiduelles d'une future digue. Ce drain, qui ne figure pas sur le plan, sera-t-il raccordé au système de pompage?

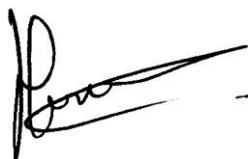
De l'impact de la digue sur l'aspect visuel: le projet préserve un grand nombre d'arbres et améliore notablement l'aspect paysagé du quai. C'est un impératif exigé par des riverains. Il est souhaitable que les deux systèmes de pompage n'empiètent pas sur la chaussée et se fondent dans l'ouvrage.

De la compensation hydraulique: cette compensation hydraulique nécessaire d'après la loi sur l'eau sera un plus en terme de biodiversité et viendra compléter le parc départemental et l'offre de compensation écologique de la mare à Palfour le long de la Seine.

A propos de compensation, nous rappelons que l'île de La borde a été remblayée illégalement sur 4 mètres de haut dans les années 90. Un jugement exigeant sa remise au niveau initial n'a pas été exécuté.

En fonction de tous ces éléments, et après délibération du bureau le 12 avril 2017, l'association Qualité de Vie de La Borde émet un **avis favorable** sur le projet de prolongement de la digue de Sartrouville à Montesson (78) et de la création d'une zone humide présentés dans le cadre de cette enquête publique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur à notre profond respect.



Jacques PERDEREAU
Vice-président



Michel ANGERARD
Président

Copie :
Monsieur le Maire de Montesson
S.M.S.O.

Qualité de vie de la Borde